

## ***AVIS DE PROMULGATION***

**AVIS** est par les présentes donné que le 10 août 2015, le Conseil municipal a adopté :

**Le Règlement 984-15 ayant pour but de pourvoir au paiement  
des frais d'émission du refinancement de 3 099 000 \$  
et pour ce faire un emprunt au montant de 61 980 \$,  
remboursable en 5 ans**

Ce règlement, modifié par la résolution 213-08-15 du 31 août 2015, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 3 septembre 2015. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 4<sup>e</sup> jour de septembre 2015

Céline LeBlanc  
Greffière